

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00248

Numéro SIREN : 429 771 363

Nom ou dénomination : 3 C EVOLUTION

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010536

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/010536**
n°de gestion : **2000B00248**
n°SIREN : **429 771 363 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 25/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

3 C EVOLUTION - Société par actions simplifiée
21 avenue du Granier 38240 Meylan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1383163

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3C EVOLUTION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 21 Avenue du Granier 38240 MEYLAN

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 9 7 7 1 3 6 3 0 0 0 5 9

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2017

		Brut 1	Amortissements, provisions	Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	1 172 975	CQ 892 106 280 868
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG
		Fonds commercial (1)	AH	16 616	AI 16 616
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	146 358	AK 143 242 3 116
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO
		Constructions	AP		AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 148	AS 7 148
		Autres immobilisations corporelles	AT	328 344	AU 300 944 27 400
		Immobilisations en cours	AV		AW
		Avances et acomptes	AX		AY
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT
		Autres participations	CU		CV
		Créances rattachées à des participations	BB		BC
		Autres titres immobilisés	BD	4 376	BE 4 376
		Prêts	BF	21 624	BG 21 624
		Autres immobilisations financières*	BH	65 556	BI 65 556
TOTAL (II)		BJ	1 763 000	BK 1 343 440 419 560	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 051 340	BY 167 993 883 347
		Autres créances (3)	BZ	150 110	CA 150 110
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	296 252	CG 296 252
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	51 046	CI 51 046
TOTAL (III)		CJ	1 548 749	CK 167 993 1 380 756	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW			
Primes de remboursement des obligations		(V) CM			
Ecart de conversion actif*		(VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 311 749	1A 1 511 433 1 800 316	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an de immobilisations financières netes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR 336 005
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3C EVOLUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 39 000)			DA	39 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 900	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	349 933	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	124 410	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	517 243	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 632	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	200 220	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	153 474	
	Dettes fiscales et sociales			DY	474 711	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régulier	Autres dettes			EA	450 920	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	1 112	
TOTAL (IV)			EC	1 283 072		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 800 316		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 283 072
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	818	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3C EVOLUTION				Néant ☐ *	
				Exercice N	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires
				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	FB	FC
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX
	Salaires et traitements*				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA
			- dotations aux provisions*		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)				GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS 3C EVOLUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	3 607	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 607	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	117 500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	117 500	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(113 892)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(11 363)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 914 355	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 789 945	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	124 410	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	74 944
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	36 000
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Valeurs comptables des éléments financiers cédés ste VIS liquidée			117 500		
Regul comptes tiers					3 607	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs .			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : 3C EVOLUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 800 316 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 124 411 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à partir du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 8 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 1,3 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2017

Le taux de rotation retenu est celui d'un turn over moyen.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 59 813 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 008 067	164 908		1 172 975
- Fonds commercial	16 617			16 617
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	140 736	5 623		146 358
Immobilisations incorporelles	1 165 420	170 531		1 335 950
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 148			7 148
- Installations générales, agencements aménagements divers	107 858			107 858
- Matériel de transport		26 423		26 423
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	192 982	1 081		194 063
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	307 988	27 504		335 492
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	224 518		224 518	
- Autres titres immobilisés	4 377			4 377
- Prêts et autres immobilisations financières	68 751	18 430		87 181
Immobilisations financières	297 646	18 430	224 518	91 558
ACTIF IMMOBILISE	1 771 054	216 465	224 518	1 763 000

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	170 531	27 504	18 430	216 465
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	170 531	27 504	18 430	216 465
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			224 518	224 518
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			224 518	224 518

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

	Montant Brut	Durée
PROJET NEXTPAGE	1 172 975	3
Frais de recherche	1 172 975	

Au cours de l'exercice des frais de développement ont été immobilisés pour un montant brut de 164 908 €.

Ces dépenses sont inscrites à l'actif si et seulement si toutes les conditions ci-après sont remplies:

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément,
- la faisabilité technique du produit est démontrée,
- le processus a de sérieuses chances d'être commercialisé ou utilisé en interne,
- les actifs sont générateurs d'avantages économiques futurs,
- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Nous nous sommes assuré que ces conditions étaient bien remplies.

Les dépenses de développement comprennent les coûts directs et indirects engagés sur les projets et principalement les salaires des chercheurs, ingénieurs et techniciens.

Ces dépenses sont amorties sur 3 ans linéairement. Le montant de la dotation sur l'exercice s'élève à 147101 €.

A chaque clôture d'exercice, les projets de développement inscrits au bilan font l'objet d'une analyse afin de s'assurer que chaque projet

Notes sur le bilan

remplit toujours les critères d'activation. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	16 617
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	16 617

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	745 005	147 101		892 106
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	139 566	3 676		143 242
Immobilisations incorporelles	884 572	150 777		1 035 348
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 148			7 148
- Installations générales, agencements aménagements divers	105 985	1 873		107 858
- Matériel de transport		2 794		2 794
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	186 334	3 958		190 292
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	299 467	8 625		308 092
ACTIF IMMOBILISE	1 184 039	159 401		1 343 440

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 339 678 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	21 625		21 625
Autres	65 557		65 557
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 051 340	715 335	336 005
Autres	150 110	150 110	
Charges constatées d'avance	51 046	51 046	
Total	1 339 678	916 492	423 186
Prêts accordés en cours d'exercice	5 085		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	130 800
Fournisseurs - rrr à obtenir	13 620
Total	144 420

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 39 000,00 euros décomposé en 39 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	39 000	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	39 000	1,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 283 072 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	818	818		
- à plus de 1 an à l'origine	1 814	1 814		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	200 221	200 221		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 474	153 474		
Dettes fiscales et sociales	474 712	474 712		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	450 921	450 921		
Produits constatés d'avance	1 112	1 112		
Total	1 283 072	1 283 072		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	41 195			
(**) Dont envers Groupe et associés	200 221			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 64 000 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	15 010
Interets courus a payer	631
Associés - interets courus	2 643
Dettes provis. pr congés a payer	58 237
Personnel - prime a payer	56 955
Charges sociales s/congés a payer	25 042
Charges sociales - charges a payer	60 913
Etat - autres charges a payer	5 793
Divers - charges a payer	5 481
Total	230 705

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avance	51 046		
Total	51 046		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 112		
Total	1 112		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge	224 518	
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	224 518	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	114 151	6 932
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	114 151	6 932
Résultat financier	110 367	-6 932

La clôture de liquidation de la société VIS ayant été prononcée, les titres d'une valeur de 117 KE et la créance rattachée de 107 K€ ont été soldés. Les reprises de provisions correspondantes ont été constatées en produit financier.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments financiers cédés ste VIS liquidée	117 500	
Regul comptes tiers		3 608
TOTAL	117 500	3 608

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	52 812
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
locations longue durée	203 009
Autres engagements donnés	203 009
Total	255 821
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 52 812 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

3 C EVOLUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 39 000 euros
Siège social : 21 Avenue du Granier
38240 MEYLAN
429 771 363 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 124 410,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	124 410,90 euros
A titre de dividendes	100 000,00 euros
Soit 2,56 euros par action	
Le solde	24 410,90 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

RC

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 49 992,31 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 007,69 euros.

Il est précisé que :

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 : 150 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2015 : 100 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 : 100 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 JUIN 2018

Cette résolution mise aux voix, est

: Voix pour :
Voix contre :
Abstention :

Certifié conforme
La Présidente
Renaud CAILLAT
Société « DEUX-PONTS »

SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS
SARL au capital de 2 000 Euros

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
près de la cour d'appel de Grenoble

SAS 3C EVOLUTION

21, avenue du Granier
38 240 MEYLAN

RCS GRENOBLE 429 771 363

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
près de la cour d'appel de Grenoble

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3C EVOLUTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
près de la cour d'appel de Grenoble

- Le montant des frais de recherche et développement inscrits à l'actif au 31/12/2017, nous avons vérifié le respect des conditions d'activation des coûts immobilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérante et sur les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit auprès de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes
près de la cour d'appel de Grenoble

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Seyssinet-Pariset,
Le 13 Juin 2018.

La SARL BOIS-FAVRE AUDIT CONSEILS
Représentée par M. BOIS-FAVRE Patrick,
Commissaire aux Comptes.

